



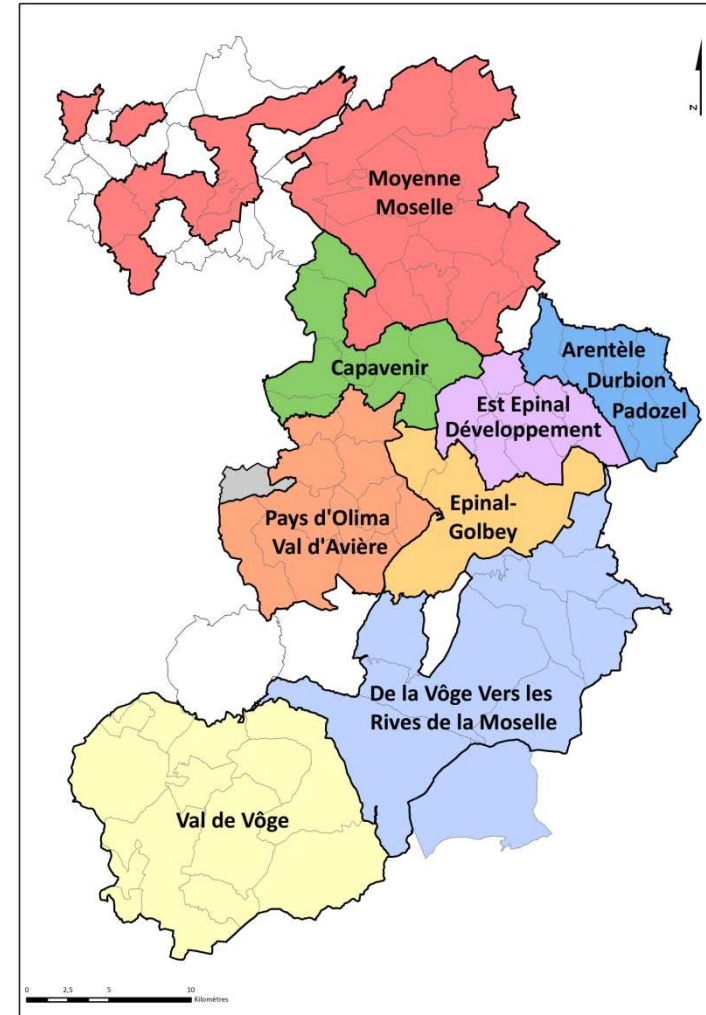
Plan Climat-Energie Territorial

Salon Planet'Energy, 21 février 2011

**« Lorsque l'Urbanisme et
la Lutte contre le réchauffement climatique
se rencontrent... »**

Plan de présentation

- **Qu'est qu'un SCoT ?**
- **Ses objectifs énergétiques**
- **Qu'est-ce qu'un Plan Climat ?**
 - Quels sont ses objectifs ?
 - Pourquoi un Plan Climat sur le SCoT des Vosges Centrales ?
 - Les étapes d'un Plan Climat
 - L'expérience du SCoT des Vosges Centrales
- **Les résultats du Bilan Carbone**
- **La stratégie du Plan Climat du SCoT des Vosges Centrales**





Qu'est qu'un SCoT ?

- **Schéma de Cohérence Territoriale :**
document d'urbanisme à l'échelle intercommunale qui fixe selon la loi SRU du 13 décembre 2000 :
 - les orientations générales de l'organisation de l'espace,
 - les grands équilibres entre les espaces urbains à urbaniser et les espaces naturels, agricoles et forestiers,
 - les objectifs des politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs et de déplacements.

Dans le but de limiter la consommation foncière pour l'urbanisation.



Les obligations énergétiques des SCoT ?

- **Le Grenelle II impose aux SCoT de prendre en compte les Plans Climat - Energie Territoriaux en se fixant des objectifs et en créant les conditions pour :**
 - l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments,
 - la réduction des gaz à effet de serre,
 - la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables



- **Le Grenelle II confère aussi aux SCoT les possibilités de :**

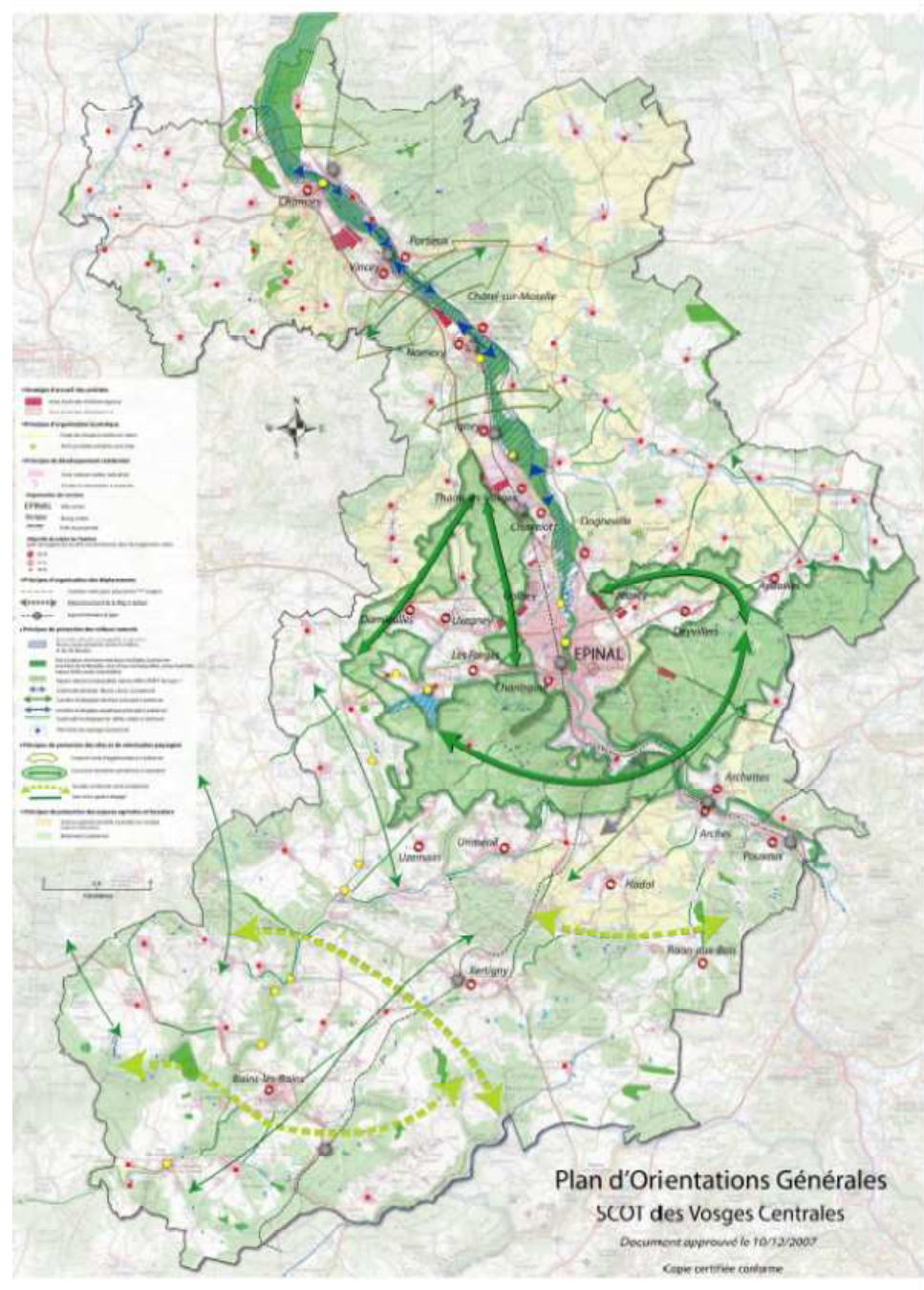
- Lier la densification urbaine et la desserte par les transports en commun
- Conditionner l'ouverture à l'urbanisation de certaine zones à des conditions de performances énergétiques et environnementales



**RIEN NE SERA
PLUS COMME
AVANT**

Le SCoT est composé par :

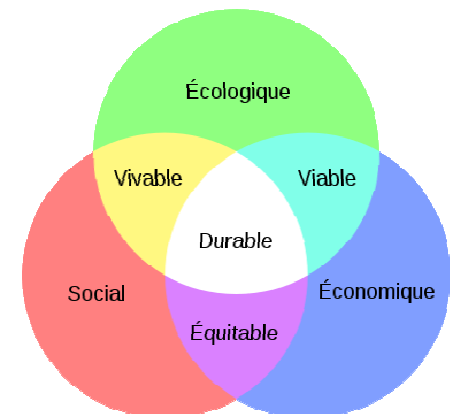
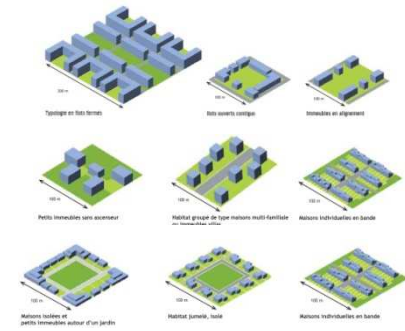
- Le diagnostic
- Le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Le Document d'Orientations Générales (DOG)
- Le Plan d'Orientations Générales (POG)





4 axes prioritaires pour le SCOT

1. Mener une stratégie d'accueil des activités en cohérence avec les atouts du territoire
2. Adapter l'offre d'habitat aux besoins et aux exigences à venir
3. Organiser le territoire autour de pôles et améliorer leur accessibilité
4. Maintenir un cadre de vie de qualité et s'inscrire dans une démarche de développement durable



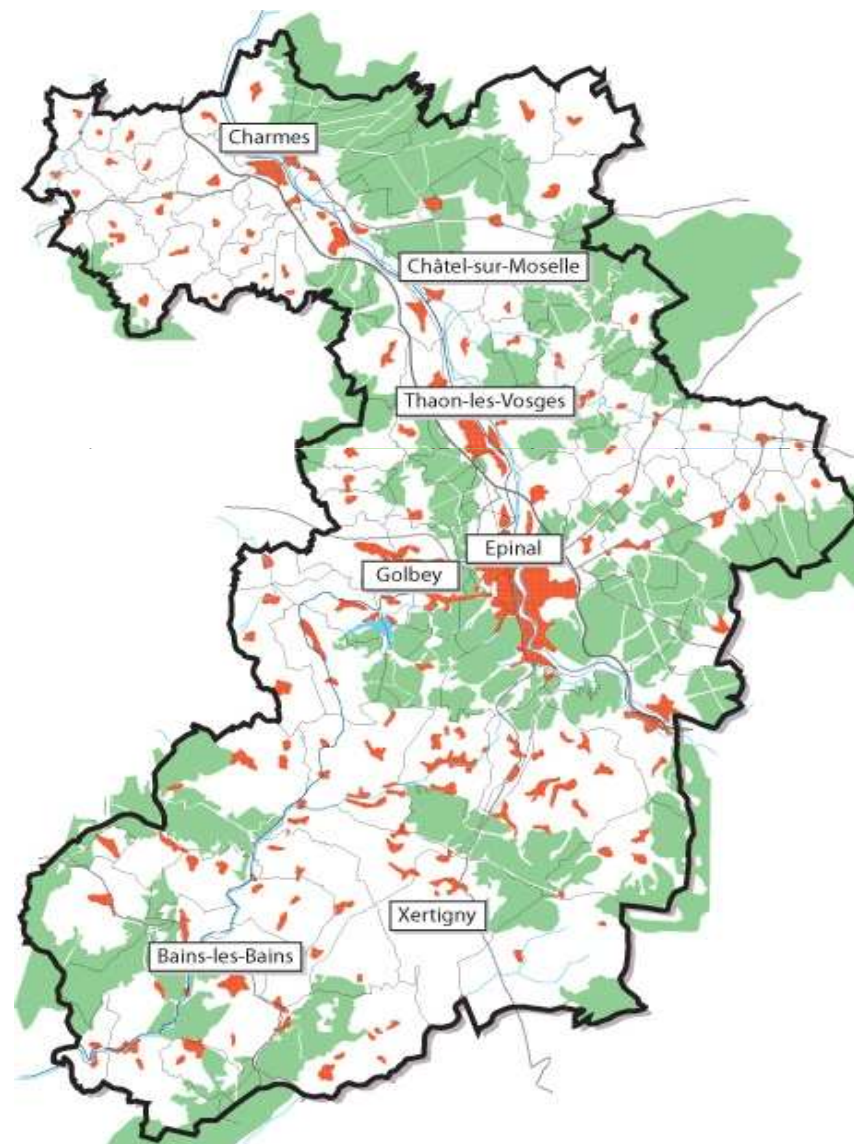
L'approche Climat - Energie initiée au sein du SCoT



- **AXE I :**
 - Créer un réseau de pistes cyclables et de circuits pédestres
 - Développer le tourisme vert dans la Vôge et la couronne verte d'Épinal
 - Soutenir le développement de la filière bois
- **AXE II :**
 - Encourager un urbanisme durable et de qualité, économe en espace
 - Développer l'habitat groupé
- **AXE III :**
 - Développer les transports collectifs et les modes alternatifs
- **AXE IV :**
 - Encourager une approche environnementale de l'urbanisme notamment dans le domaine des économies d'énergie et du recours aux énergies renouvelables
 - 30 % des nouvelles constructions municipales et des logements sociaux devront être équipés de dispositifs utilisant les énergies renouvelables.

Le territoire du SCoT des Vosges centrales

- 103 Communes
- 9 Communautés de Communes
- Surface : 122 000 ha
- Population : 117 000 hab (*stable*)
- Densité : 94 hab/km²
- Logements : 51 400 unités
(+ 6 % entre 1990 et 1999)
- Economie :
 - 46 266 emplois (+ 4,4 %)
 - 44 976 actifs occupés
(+2,5 % entre 1990 et 1999)





Qu'est qu'un Plan Climat – Energie Territoriale ?

- **Projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique**
- **Cadre d'engagement pour le territoire en partenariat avec l'ensemble de ses acteurs**
- **Le Plan Climat – Energie Territoriale vise deux objectifs :**
 - **Atténuation : limiter l'impact du territoire sur le climat**
 - **Adaptation : réduire la vulnérabilité du territoire**

Quels sont ses objectifs nationaux ?



- **Les 3 x 20 en 2020 :**

- réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre
- améliorer de 20 % l'efficacité énergétique
- porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

- **Le facteur 4 en 2050 :**

- diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre sur la base de 1990



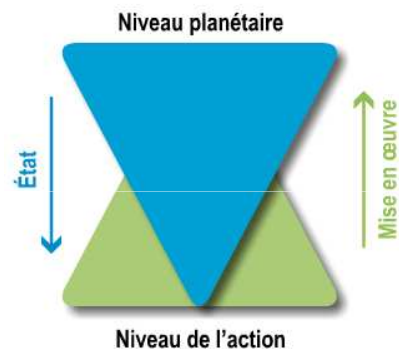
Pourquoi un Plan Climat sur le territoire du SCoT des Vosges Centrales ?

- **Conscience éco-citoyenne**

- Parce que le changement climatique est désormais une réalité qui ne fait plus débat scientifique.

- **« Penser global. Agir Local. »**

- Parce que les collectivités locales ont un rôle déterminant de mobilisation des acteurs et de sensibilisation.



- **Renforcement du rôle des SCoT par le Grenelle II**

- Intégration du respect de performances énergétiques et environnementales pour l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation dans des secteurs définis préalablement
- Prise en compte des futurs « schémas de cohérence écologique » et des « plans territoriaux pour le climat ».

Les étapes d'un Plan Climat

1. Préfigurer

- Organisation
- Sollicitation des élus
- Cahier des charges

2. Diagnostiquer et mobiliser

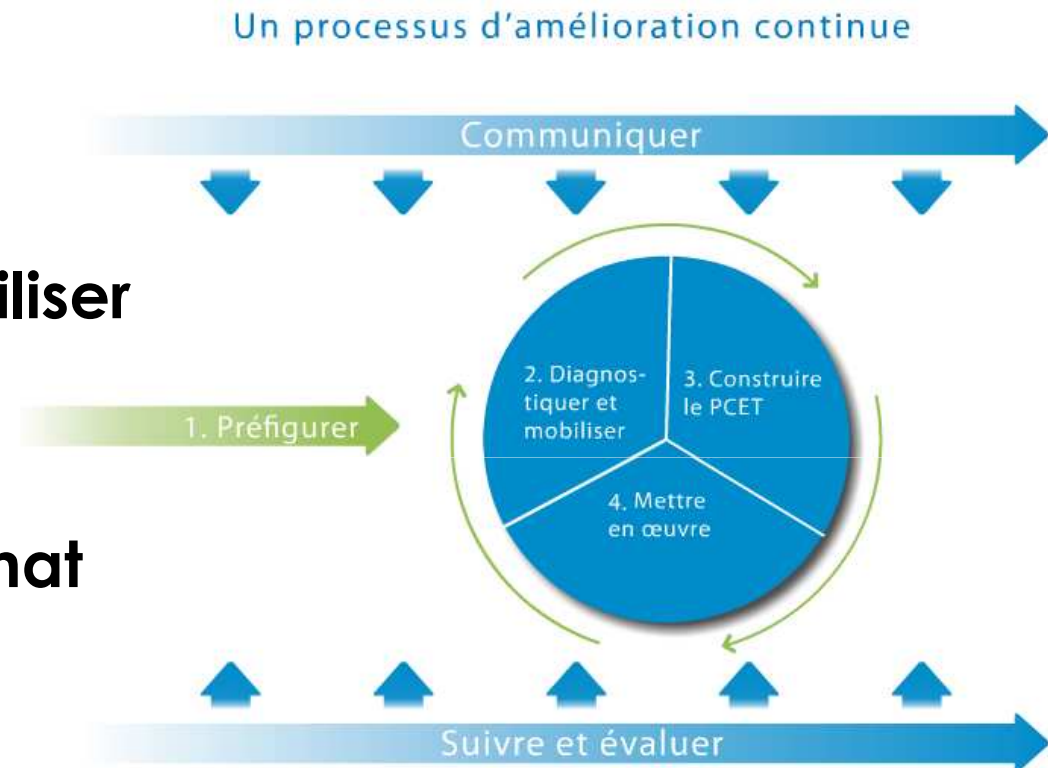
- Bilan Carbone ®
- Concertation

3. Construire le Plan Climat

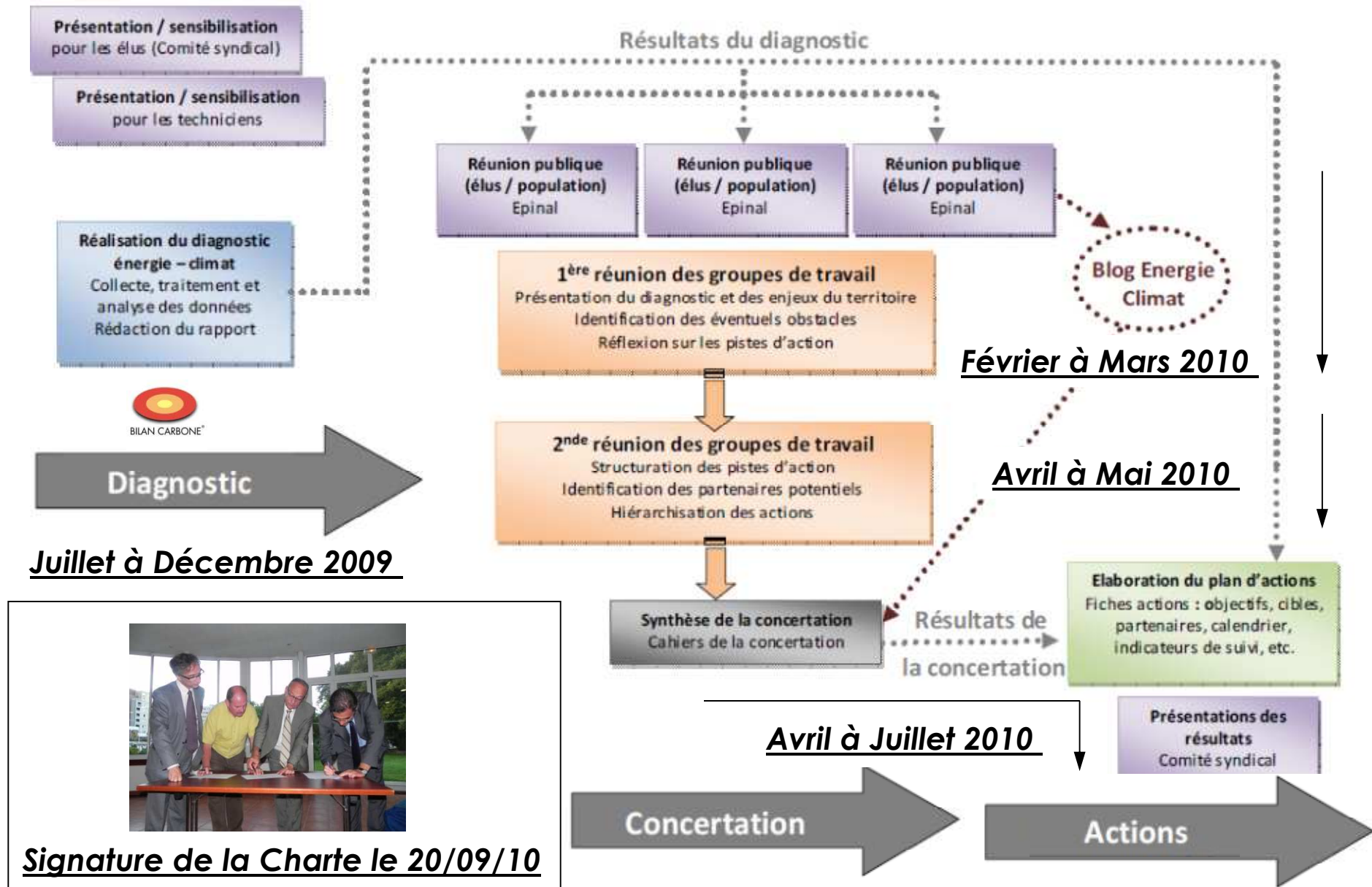
- Cadre stratégique
- Programme d'action

4. Mettre en œuvre le Plan Climat

- Portage des actions
- Évaluation

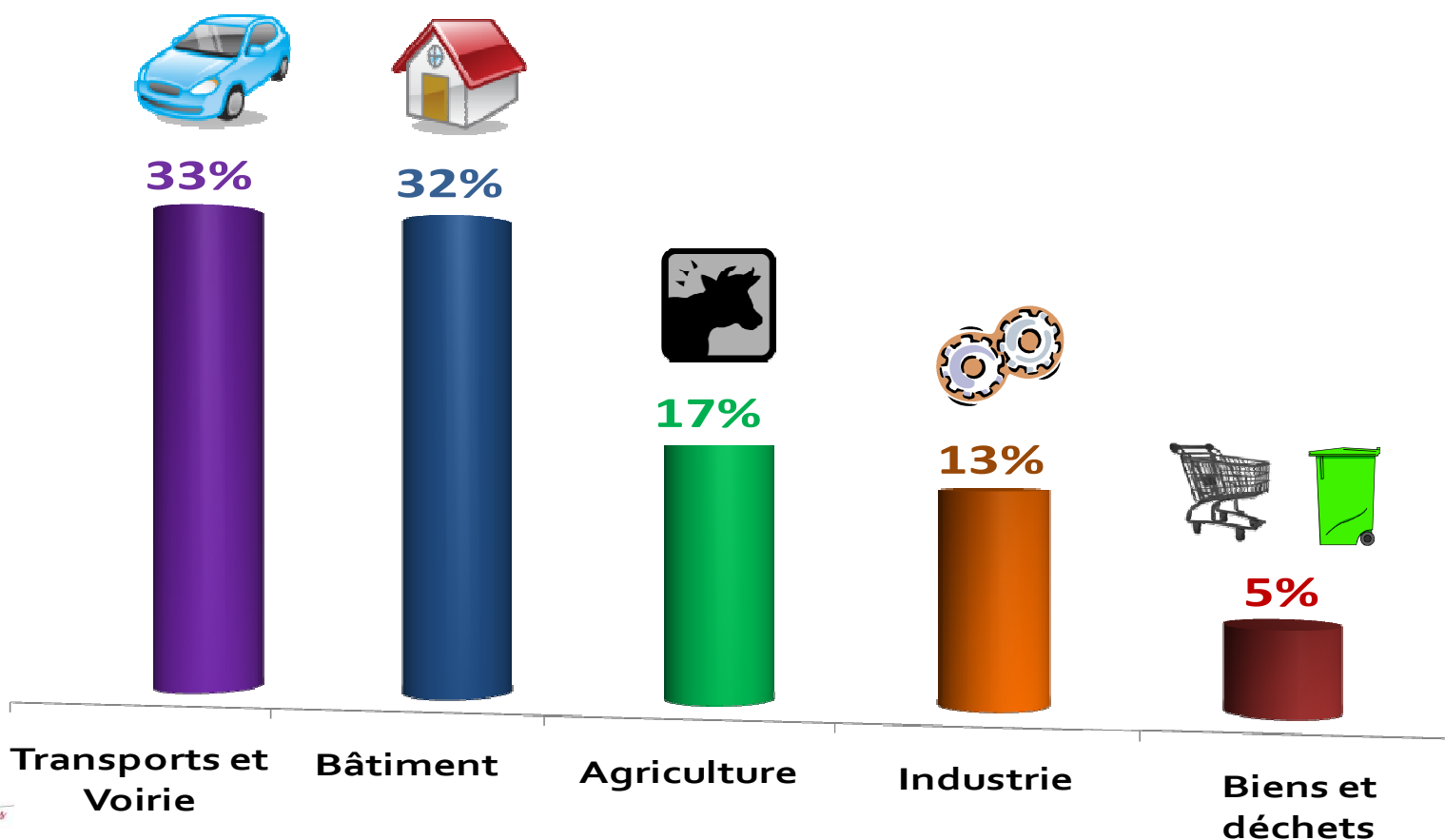


L'expérience du SCoT des Vosges Centrales

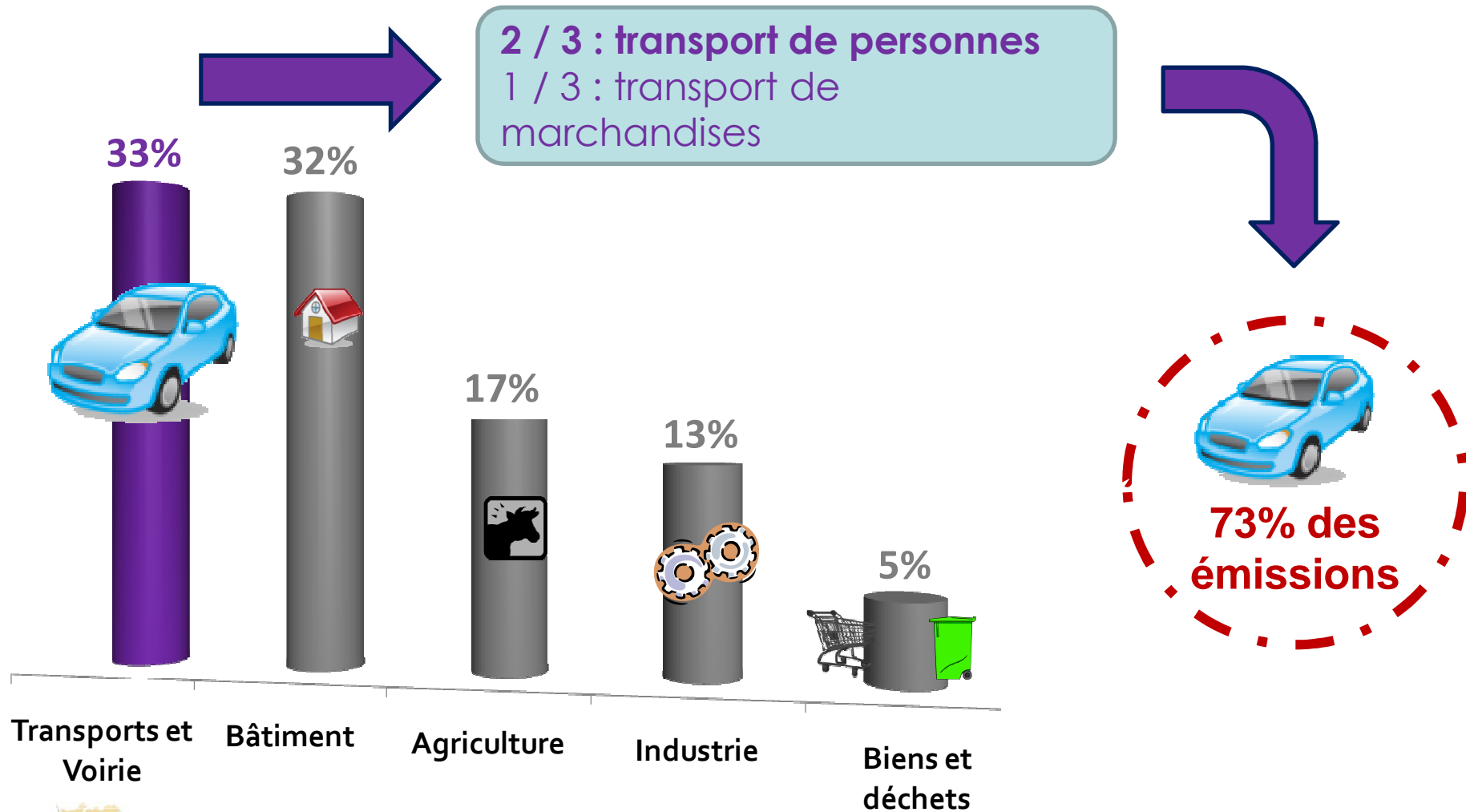




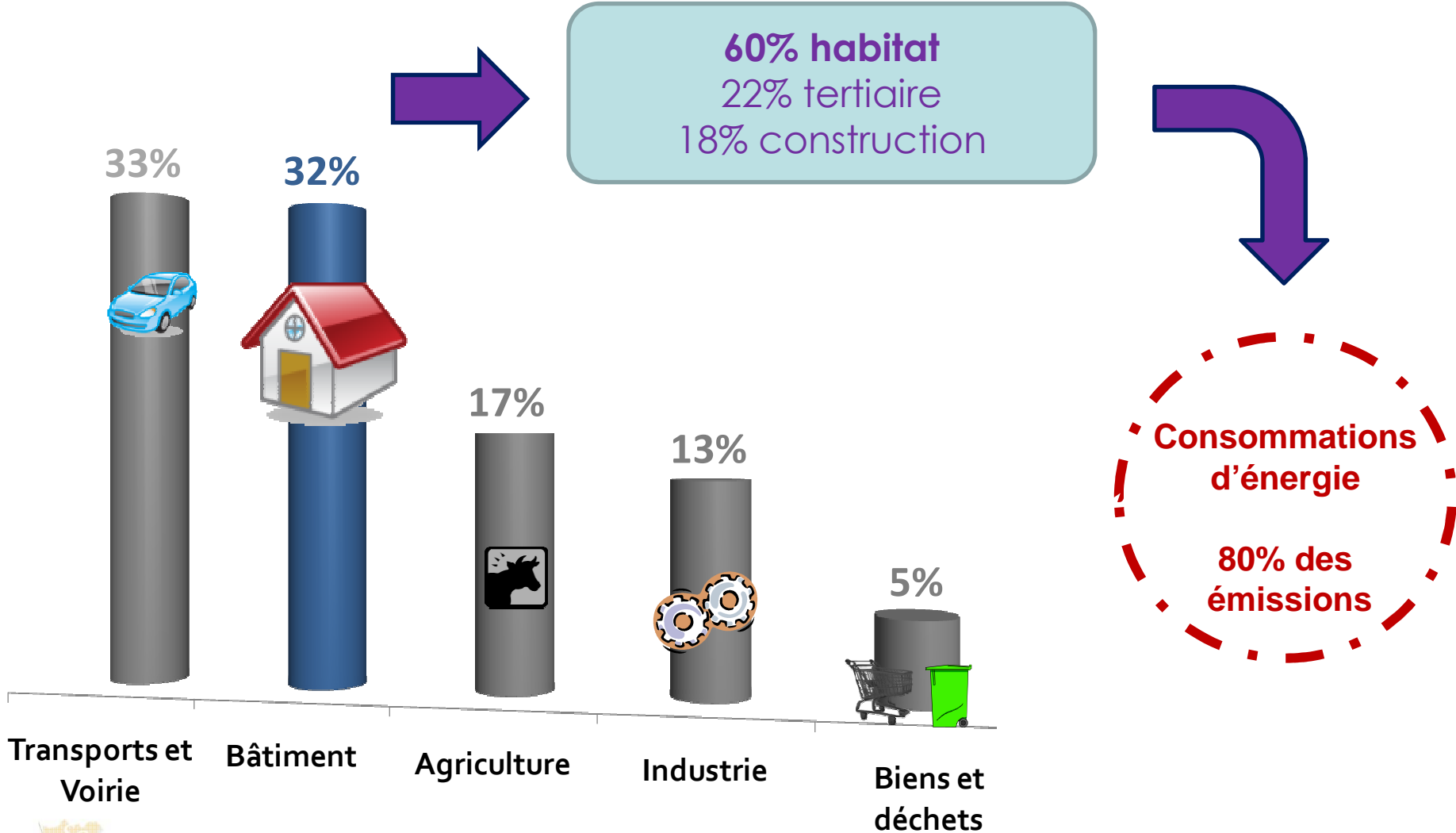
Les résultats du Bilan Carbone® sur les Vosges Centrales



Le secteur des Transports et de la Voirie



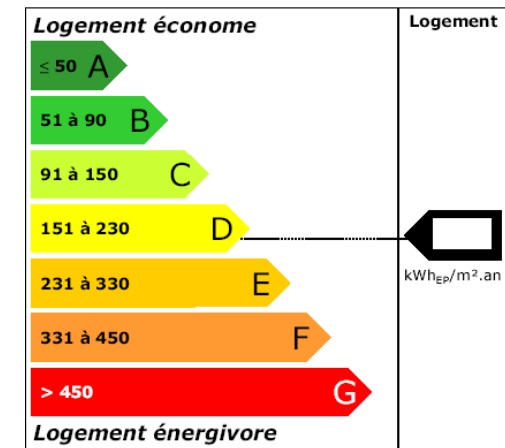
Le secteur du Bâtiment



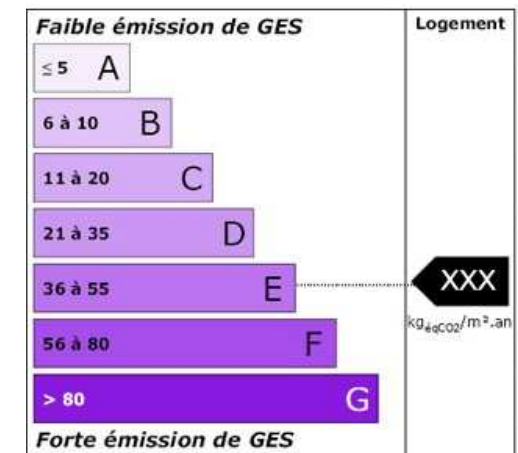
Situation du parc des logements sur le territoire du SCoT

Performance moyenne
des Vosges Centrales

Étiquette Énergie : 247 kWh / m² / an



Étiquette Climat : 47 kg éq CO₂ /m² /an

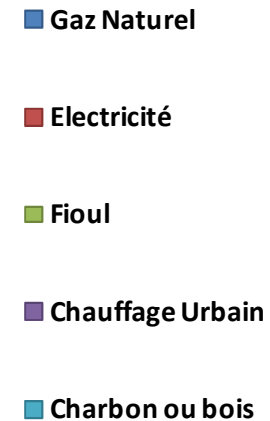
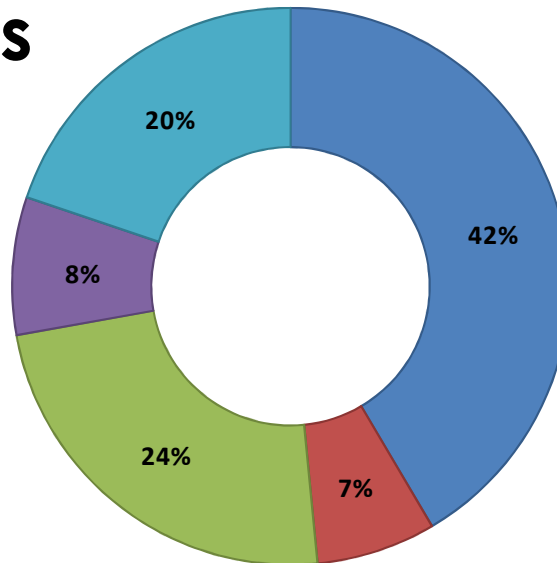
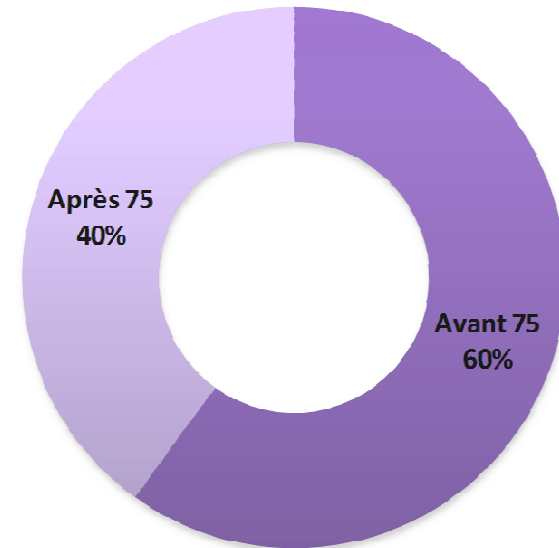


Source : EXPLICIT

Les principales raisons :

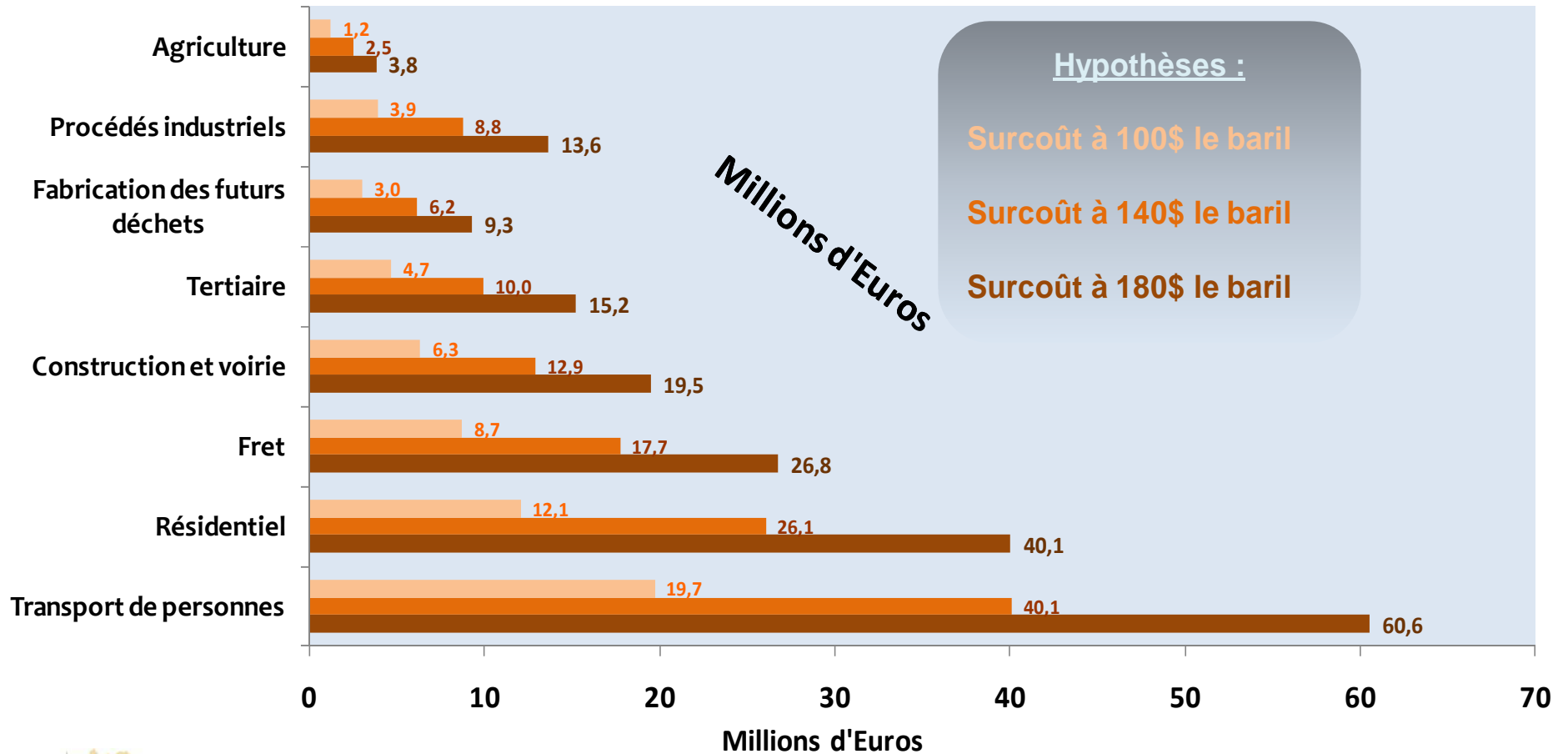
- Un parc vieillissant
- Principalement dépendant des énergies fossiles (66%)

Date du bâti



Source : EXPLICIT

La vulnérabilité économique du territoire du SCoT





Axes du Plan Climat

- 1. Pour un urbanisme et des transports durables**
- 2. Mieux maîtriser l'énergie dans les bâtiments existants**
- 3. Encourager la production et la mise en œuvre des énergies renouvelables**
- 4. Informer et relier les acteurs locaux et communiquer auprès des habitants**

AXE I : Pour un urbanisme et des transports durables

- 1. Anticiper pour mieux articuler l'urbanisme et les transports multimodaux**
- 2. Favoriser les modes de transports alternatifs à la voiture**
- 3. Encourager un urbanisme durable économe en énergie**

AXE II : Mieux maîtriser l'énergie dans les bâtiments existants

- 1. Encourager la maîtrise de l'énergie et le recours aux éco-matériaux dans le parc résidentiel existant**
- 2. Inciter la réhabilitation et la construction de bâtiments publics exemplaires**
- 3. Encourager la maîtrise de l'énergie et le recours aux éco-matériaux dans les bâtiments d'activités**
- 4. Accompagner le transfert de technologie et la formation**

AXE III : Encourager la production et la mise en œuvre des énergies renouvelables

- 1. Favoriser la mise en cohérence des aides aux particuliers en faveur des énergies renouvelables en tenant compte des aides à la rénovation thermique**
- 2. Renforcer la communication autour des énergies renouvelables**
- 3. Encourager la structuration de la filière bois-énergie**
- 4. Inciter au développement de la production d'énergie par la biomasse**

AXE IV : Informer et relier les acteurs locaux et communiquer auprès des habitants

1. Favoriser les échanges d'expériences et les coopérations entre les acteurs du Plan Climat

Fait suite aux voyages d'étude déjà organisés par le SCoT en partenariat avec l'AMV



16/09/2010 en Suisse : Pour un urbanisme économe en énergie

- Sites visités :

- **Arlesheim, labélisée
Cité de l'Énergie :**

- Croisement entre plan communal énergie et plan d'urbanisme
- Visites de friches industrielles réhabilitées en logements bois à faible consommation énergétique
- Visites d'immeubles réhabilités ayant recours aux énergies renouvelables



- **Le quartier Gündeldinger Feld à
Bâle :**

- Visite d'un pôle privé de services à la population réalisé à partir d'une ancienne usine dans un souci de développement durable



AXE IV : Informer et relier les acteurs locaux et communiquer auprès des habitants

- 1. Favoriser les échanges d'expériences et les coopérations entre les acteurs du Plan Climat**
- 2. Encourager l'exemplarité**
- 3. Communiquer auprès des partenaires et du grand public**
- 4. Evaluer et suivre le Plan Climat**

Conclusion

- **Un projet cohérent :**
 - Adossé à un SCOT, le Plan Climat peut s'appuyer sur un document réglementaire pour inciter les acteurs à réduire leurs émissions
- **Un projet pionnier :**
 - Le SCoT des Vosges Centrales est un des premiers SCoT à porter un Plan Climat
- **Un projet innovant :**
 - Car il peut permettre la réflexion avec les élus à intégrer des critères énergétiques au niveau des documents d'urbanisme
- **Les rendez-vous à ne pas manquer :**
 - **28 Mars 2011** : groupe de travail « *Quelle mutualisation de moyens pour la rénovation thermique du parc public ?* »
RDV : 14h30 Grand Salon, EPINAL
 - **7 Avril 2011** : conférence « *Du PADD aux opérations exemplaires d'urbanisme* »
RDV : 18h Salle Polyvalente DEYVILLERS
 - **1^e semaine de Juillet** : voyage au Vorarlberg, territoire exemplaire pour sa lutte contre le réchauffement climatique
A confirmer



Plan Climat-Energie Territorial

Salon Planet'Energy, 21 février 2011

Merci de votre attention...